

# Aide aux projets vacances 2019

## Engagements écrits entre la/les familles et le centre social

Pour certains d'entre porteurs, il semble préférable de notifier par écrit les engagements de chaque partie. Pour d'autres, ceci n'est pas nécessaire et présente le risque de renvoyer une image négative de l'action (contractualiser un projet vacances ? Un contrat de plus...).

Ces outils offrent néanmoins l'avantage de spécifier les « droits et devoirs » de chacun de façon précise, les engagements, ainsi que le cadre que l'on peut instaurer pour la conduite de ce dispositif.

Différentes formes sont envisageables, qui poursuivent des objectifs différents :

### Le contrat

- Convention pour laquelle une ou plusieurs personnes, morales ou physiques, « s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, faire ou ne pas faire quelque chose » (issu du code civil). Il s'agit donc d'engagements réciproques.

Attention, par sa nature «d'acte contractuelisant », un tel document peut devenir opposable devant la justice.

### La charte

- document définissant solennellement des droits et des devoirs. La charte peut par exemple être un outil mobilisable pour travailler de manière collective sur la vie du groupe pendant le séjour

### Le règlement

- ensemble ordonné de règles, qui définit la discipline à observer à l'intérieur d'un groupe, qui préside au fonctionnement d'un organisme (Le Petit Robert). Le règlement définit le plus souvent les règles de fonctionnement à observer par les participants.

Ce même document peut être un sujet de travail collectif pour qu'un groupe définisse ses règles de fonctionnement.

Dans tous les cas, il importe qu'un certain équilibre existe entre les engagements des uns et des autres. De la même manière, il est préférable que les espaces sur le document, référents aux obligations, soient équivalents.

Ce document pourra également être l'occasion, de manière synthétique, de rappeler la visée du centre social, les valeurs sous-tendues par le projet et méthodologie (cf cadre de référence).

## EXEMPLES DE CONTRAT « POUVANT » ÊTRE PASSÉ ENTRE UNE FAMILLE ET LE CENTRE SOCIAL

PRÉAMBULE :

### Contrat 1

Le présent contrat est établi entre :

La famille .....  
représentée par .....  
Le centre social .....  
représenté par .....

Celui-ci est établi dans le cadre du dispositif « vacances en familles » mis en oeuvre par la CAF de .....

Ce dispositif permet à la famille de monter un projet vacances avec le soutien des personnels de la structure : mise à disposition de documents et de la logistique (téléphone, fax...), travail sur le budget, recherche de financements, aide à la préparation matérielle...

Pour mener à bien son projet, la famille bénéficiera d'aides financières en lien avec le projet (majoration CAF, chèques vacances de l'ANCV...).

La famille reste responsable de son séjour (tant dans sa préparation que dans son déroulement) ainsi que sur le plan financier et celui de sa responsabilité civile.

Fait à .....

Le .....

LE REPRÉSENTANT DE LA FAMILLE

LE REPRÉSENTANT DU CENTRE SOCIAL

## Contrat 2

Ce contrat est signé entre : .....

Domicilié(e) : .....

Et le collectif « vacances familles » représenté par : .....

Il est convenu ce qui suit :

### CONCERNANT LES FAMILLES

- Préparation du séjour :**

La famille ..... accepte de participer aux rencontres individuelles et collectives qui lui sont proposées.

- Epargne et participation des familles :**

La famille s'engage à épargner mensuellement au centre social une somme déterminée avec le travailleur social référent.

La famille participera au coût du séjour à hauteur de 20% pour un premier séjour et de 30 % pour un second.

Le pourcentage augmente afin de permettre à long terme un départ autonome.

- Conditions de réservation :**

Au moment de la réservation, un premier versement sera demandé si l'épargne n'a pas pu se mettre en place avant.

La famille devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Le respect de toutes ces conditions est obligatoire pour la bonne marche du projet.

- Transport :**

Le transport se fait sous la responsabilité des familles.

- Règlement intérieur :**

La famille s'engage à respecter le règlement intérieur des lieux d'hébergement.

- Assurance annulation :**

Elle est à souscrire obligatoirement lors de la réservation :

- Annulation du séjour : La famille s'engage à avertir le collectif de tout changement de situation (familiale, professionnelle) pouvant influencer le projet.

En cas d'annulation non motivée, (critères hors assurance annulation) le séjour sera dû dans son intégralité.

- Bilan :**

La famille .....

s'engage à participer au bilan des vacances qui aura lieu au retour du séjour.

### CONCERNANT LE COLLECTIF

Le collectif s'engage à :

- Répondre aux interrogations des familles par la mise en place de rencontres d'informations.
- Etudier la faisabilité du projet afin de mettre la famille en situation de réussite maximale.
- Aider les familles dans leurs démarches de recherche, de réservation, de préparation...
- Mettre à disposition des familles la logistique nécessaire à la réalisation des différentes étapes du projet.
- Entreprendre avec les familles des démarches auprès des financeurs susceptibles d'aider à la réalisation du projet.

Fait à .....

Le .....

LA FAMILLE

LE COLLECTIF

## Contrat 3

Dans le cadre du dispositif « Bourse Solidarité Vacances »,

le Centre Social .....,

la Fédération

des Centres sociaux de .....

et la Caf ..... s'engagent :

- A vous soutenir dans l'organisation de votre projet (conseils, aide à la préparation, aide aux choix des séjours....)
- A vous accompagner pour vous permettre de partir en vacances dans les meilleures conditions.

Pour mener à terme ce projet, nous vous demandons de bien vouloir vous engager :

- A participer de façon régulière aux réunions de préparation collective. Des dates de rencontre seront fixées d'un commun accord (4 réunions collectives de préparation entre mars et juin et une réunion de bilan à votre retour).
- A régler le coût du séjour avant la date du départ ainsi que le billet de train.
- Nous vous demandons également de vous engager à payer le coût de votre séjour, si vous vous désistiez au dernier moment.

Fait à .....

Le .....

LE CENTRE SOCIAL LA FAMILLE